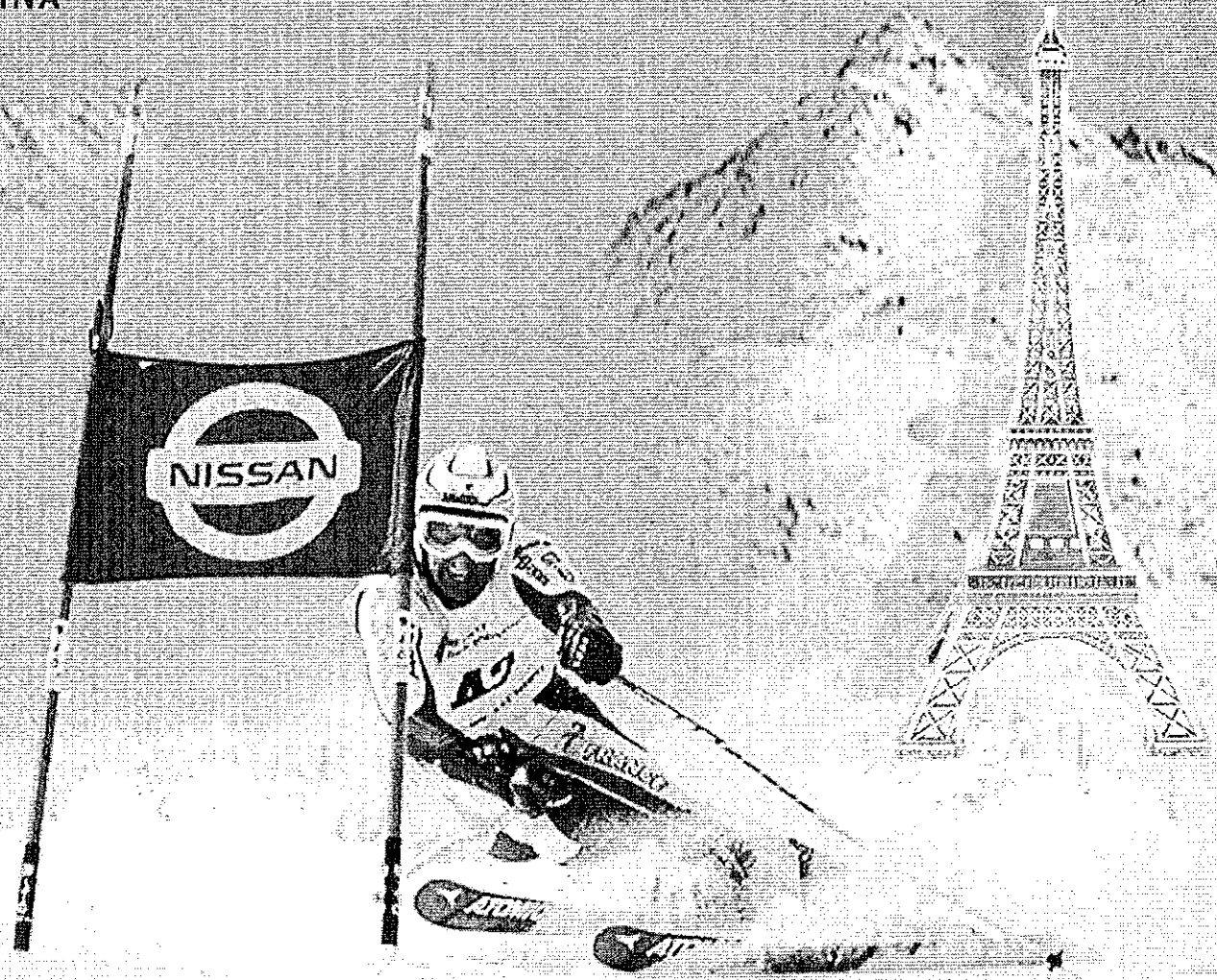
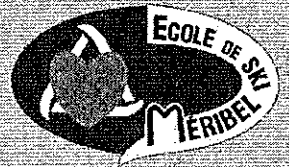


Comité Régional de Ski Ile de France et Nord Ouest
Challenge des Entreprises
 du 10 au 16 mars 2012



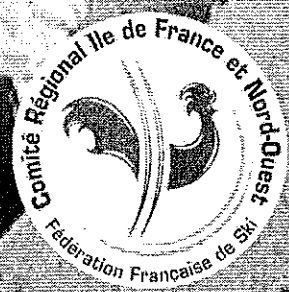
skiparis.asso.fr

Trophée du
Charme
 La performance au Féminin.

sports
 800V.fr



Gilbert
 Elliott
 Consultants Ltd
 www.gilbertelliott.com



CHALLENGE DES ENTREPRISES 2012

INVITATION aux Clubs de Ski en Entreprise,

M. le Président,

Nous sommes heureux d'inviter vos coureurs au 15^{ème} CHALLENGE DES ENTREPRISES qui aura lieu du 11 au 16 mars 2012 à MERIBEL.

Le programme prévisionnel de compétitions FFS prévoit :

- 2 descentes
- 2 super géants
- 2 slaloms géants
- 2 slaloms (dont un en nocturne)

Les courses de vitesse serviront de support au Championnat Régional Ile de France de Super Géant et Descente.

La première descente est précédée d'une descente d'entraînement obligatoire.

Toutes les courses seront homologuées FFS.

1 Tarifs Courses

| | |
|---|-------|
| 8 courses du programme complet | 230 € |
| Une épreuve de vitesse Descente | 35 € |
| Une épreuve de vitesse Super Géant | 30 € |
| Une épreuve technique (Géant ou slalom) | 25 € |
| RM STADE SLALOM journalier | 16 € |

Un concurrent qui n'a pas réglé avant le départ ne sera pas autorisé à participer à la course.

2 Remontées Mécaniques

Pour les forfaits Station domaine Alpina, ou Vallée de Méribel, ou 3 vallées, réservation obligatoire avec règlement correspondant. Il faut impérativement réserver et dater la durée du forfait souhaité. Les forfaits commandés sont ni repris ni échangés.

Tarif réduit pour la durée du Challenge

| Jours | Alpina | MERIBEL | 3 Vallées |
|-------|--------|---------|-----------|
| 1 | 32 | 37 | 45 |
| 2 | - | 73 | 88 |
| 3 | - | 109 | 130 |
| 4 | - | 138 | 172 |
| 5 | - | 164 | 207 |
| 6 | - | 179 | 220 |
| 7 | - | 202 | 254 |

3 Restauration

Pour prendre vos repas de midi ou du soir à votre convenance, nous avons négocié le meilleur prix chez des partenaires suivants.

Le **SPORTING** vous propose : un plat chaud, un dessert, une boisson, et un café pour 16 €. (réservation au 04 79 06 60 89).

Le **TREMLIN** vous propose : Plat du jour + une boisson + un café pour 14 €. Un pass vous sera remis pour prouver votre droit au tarif « spécial Challenge 2012 ». Le règlement des repas est à faire directement auprès des restaurateurs.

4 Logements

L'AGENCE DES NEIGES vous propose des appartements dans la station en location au meilleur prix.

Téléphone : 04 79 08 65 21 responsable Mme IDIER

5 Garderie

Pour que les parents skient sans soucis, l'ESF vous offre un espace « jardin d'enfant » à prix spécial Challenge (remise 10%).

Réservez en fonction de votre besoin en vous adressant aux bureaux ESF de la Chaudanne : 04 79 08 58 81

6 Soirée de clôture

Jeudi soir vers 19h00 à la salle des Pléiades pour l'annonce des résultats concernant les challenges par équipe et Trophées.

A l'issue des protocoles, un apéritif sera servi à l'ensemble des participants.

Un Buffet dînatoire sera proposé aux participants et leurs accompagnateurs éventuels.

Réservation obligatoire accompagnée du règlement correspondant avant le 29 février.

Participation = 15€ par personne

La réussite de cette soirée est conditionnée par le nombre de réservations : soyez nombreux !

7 Date limite d'inscription et frais

29 février 2012

Pour tout désistement non justifié après cette date, 10% des sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « Comité Régional de Ski IF et NO », et à envoyer à Denis LEBoulLENGER - 20 passage des Récollets - 75010 PARIS

8 Contacts

Responsable de l'organisation générale, programme, receveur des inscriptions (chèques), gestion et bilan financier,

DENIS LEBoulLENGER : 06 51 79 84 56

Responsable de l'application des règles sportives, Résultats Officiels, Jury de compétition, Délégué Technique FFS,

Thierry FAURE : 07 61 41 30 63

Adjoint :

Pascal LELANN : 06 88 86 96 61

Directeur des Epreuves FFS :

Gérard PORTE : 06 76 27 30 21



9 Programme prévisionnel

Toutes les réunions de comité de course auront lieu à la salle « Pléiades » à Méribel Centre, à côté de la patinoire. Il est recommandé aux chefs d'Equipes ou responsables de Clubs d'y participer et informer ensuite les coureurs dont ils ont la charge.

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions locales. Les modifications éventuelles seront annoncées au cours des comités de course.

samedi 10 mars

18h00

Rendez-vous à la salle « Pléiades » pour les confirmations d'inscription, et distribution des forfaits réservés.

Présentation du programme de la semaine.

18h30. Comité de course.

dimanche 11 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du « Plan de l'homme »

8h15 - 8h45

Entraînement libre sur piste sécurisée (*Uniquement si conditions de neige dure*)

9h15 - 10h

Reconnaissance du super géant accompagnée des moniteurs ESF

10h15

SUPER GEANT n°2 (hors challenge) Championnat Régional Ile de France de vitesse

12h00

Reconnaissance de la descente accompagnée des moniteurs ESF

18h00

Comité de course ; salle des Pléiades

Lundi 12 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du « Plan de l'homme »

8h15 - 9h00

Reconnaissance de la descente

9h30

Descente Entraînement Chronométré

11h30

DESCENTE n°1 (Challenge) Championnat Régional Ile de France de vitesse

18h00

Comité de course ; salle des Pléiades



Mardi 13 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du « Plan de l'homme »

8h15 - 9h00

Reconnaissance de la descente.

9h15

DESCENTE n°2 (hors challenge)

11h00 - 11h45

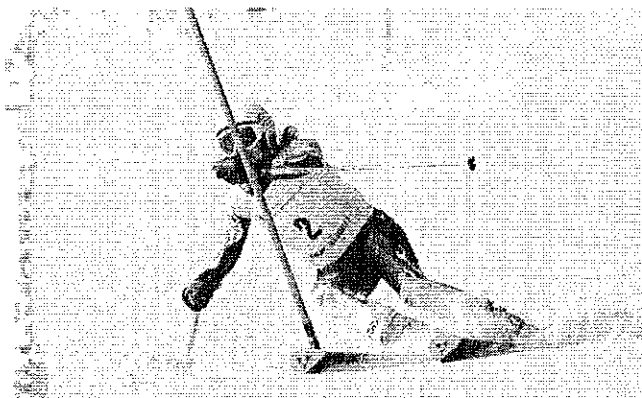
Reconnaissance du super géant

12h00

SUPER-GEANT n°1 (Challenge)

18h00

Comité de course ; salle des Pléiades



Mercredi 14 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du « Plan de l'homme »

8h30 - 9h00

Reconnaissance du géant

9h30

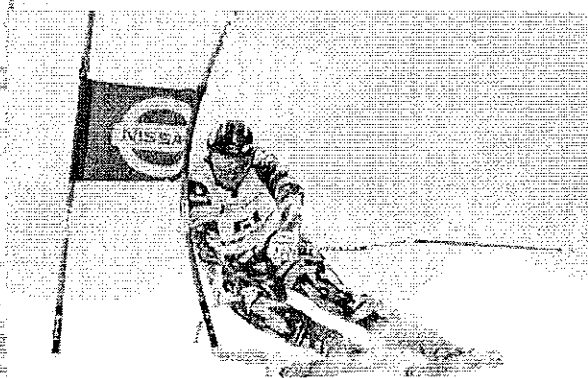
GEANT n°2 (Hors challenge) Une manche

16h15 - 16h45

Reconnaissance du slalom

17h00

SLALOM n°1 en nocturne (Challenge)



Jeudi 15 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du « Plan de l'homme »

8h30 - 9h00

Reconnaissance du géant

9h30

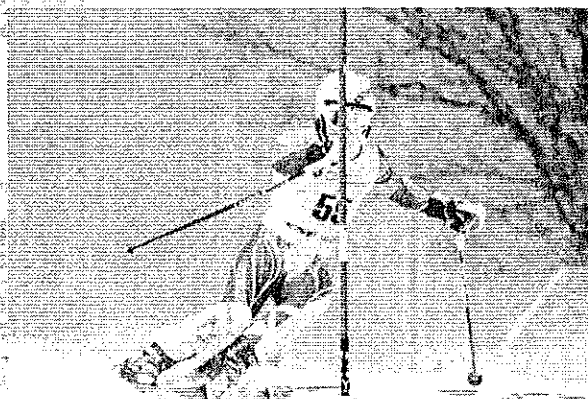
GEANT n°1 (Challenge) 2 manches

19h00

Remise des Trophées et Challenges

20h00

Dîner de clôture



Vendredi 16 mars

8h00

Ouverture des remontées mécaniques. Télésiège du stade de Corbey

8h30 - 9h00

Reconnaissance du slalom

9h30

SLALOM n°2 (hors challenge)

Remise des Médailles du jour, et clôture du Challenge.

REGLEMENT

1. Le secteur Ski Entreprise du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest de la Fédération Française de Ski organise le Challenge des Entreprises comprenant 8 courses de ski Alpin, ouvertes aux concurrents hommes et dames classés ou non classés, appartenant à un club "Ski Entreprise" affilié à la FFS, ainsi qu'aux coureurs et clubs invités à titre personnel par le Comité d'Organisation.
2. Le Comité d'Organisation du Challenge des Entreprises sera exclusivement composé :
 - d'un Responsable de l'ESF Vallée de Méribel
 - des Responsables du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest
 - d'un Délégué Technique de la FFS
3. Les courses seront techniquement organisées par l'ESF suivant le règlement officiel de la FFS en vigueur à la date des épreuves. Ces épreuves homologables comporteront :
 - deux Géants (disputés en une ou deux manches suivant les conditions météo),
 - deux Slaloms (disputés en deux manches),
 - deux Super Géants,
 - deux Descentes.
4. Le Comité d'Organisation pourra décider, en fonction des conditions atmosphériques ou d'enneigement, du report ou de l'annulation de toute épreuve.
5. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants aux épreuves en cas de nécessité ou en fonction de conditions locales contraignantes.
6. Le Comité de course, constitué par le Comité d'Organisation et un représentant de chaque club engagé, sera habilité à prendre toute décision jugée nécessaire.
7. Tous les concurrents devront être titulaires d'une licence FFS validée par un visa médical l'ayant reconnu apte à la compétition de ski pour la saison en cours..
8. L'assurance des coureurs et responsables de clubs est à la charge des clubs engagés. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité civile ou pénale concernant les accidents qui pourraient survenir aux coureurs ou aux officiels pendant le transport, l'hébergement, l'entraînement, les compétitions ou la pratique du ski libre à l'occasion de ces journées de course.
9. Le Comité d'Organisation pourra demander aux clubs engagés d'assurer tout ou partie du contrôle des portes pendant les courses.
10. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent afin de préserver l'intérêt collectif des compétitions.
11. Le **Challenge des Entreprises** sera remis à l'équipe d'entreprise la plus performante sur la base d'un classement réalisé par cumul des points course dans quatre épreuves (une dans chaque discipline et indiqué comme n°1 dans le programme prévisionnel). Seules les personnes appartenant au même club (n° d'affiliation FFS) peuvent être considérées comme constituant une équipe. Ce classement sera établi sur la base de trois compétiteurs (qui pourront être différents à chaque épreuve) dont au moins un homme et une dame.
12. Le **Trophée Jean Lavigne** sera remis à l'équipe d'entreprise qui, sur la base du cumul des points courses, sera la plus performante au combiné de la Descente et du Slalom. Seules les personnes appartenant au même club (n° d'affiliation FFS) peuvent être considérées comme constituant une équipe. Ce classement sera établi sur la base de deux hommes et une dame (qui pourront être différents à chaque épreuve).
13. Le **Trophée du Charme** sera remis à la compétitrice qui, sur la base d'un classement fictif calculé sur les 4 épreuves référence du Challenge des Entreprises, aura réalisé la meilleure progression lors de cette semaine de compétitions (Classement du compétiteur en début de semaine – nouveau classement calculé sur les 4 épreuves du Challenge).
14. Il sera établi un classement individuel par épreuve, ainsi qu'un classement combiné sur quatre épreuves (une dans chaque discipline) par cumul des points course. Les épreuves comptant pour ce combiné seront indiquées comme épreuve n°1 sur le programme. Une récompense sera attribuée aux 3 premiers coureurs hommes et dames du classement combiné. Sur le classement combiné, il sera établi deux classements spécifiques. Le premier prenant en compte tous les compétiteurs, le second uniquement les compétiteurs issus d'un club d'entreprise.
15. L'engagement aux épreuves implique l'acceptation sans condition du présent règlement.